



RÉSUMÉ DE LA DÉCLARATION DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI)

Recommandation sur la vaccination répétée
contre la grippe saisonnière



PROMOUVOIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES CANADIENS GRÂCE AU LEADERSHIP, AUX PARTENARIATS, À L'INNOVATION ET AUX INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE.

– Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title: Summary of National Advisory Committee on Immunization (NACI) statement: Recommendation on repeated seasonal influenza vaccination

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada

Indice de l'adresse 0900C2

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Tél. : 613-957-2991

Sans frais : 1-866-225-0709

Télééc. : 613-941-5366

ATS : 1-800-465-7735

Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2023

Date de publication : février 2023

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat. : HP5-150/2-2023F-PDF

ISBN : 978-0-660-46636-1

Pub. : 220640

APERÇU

- Le 21 février 2023, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié les recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur la vaccination répétée contre la grippe saisonnière. Ces conseils sont fondés sur les données probantes actuelles et sur l'avis des experts du CCNI.
- Certaines études, publiées depuis les années 1970, ont soulevé des questions quant à savoir si la vaccination répétée (p.ex., l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière au cours de plus qu'une saison consécutive) pourrait réduire la protection produite par le vaccin pendant la saison étudiée plus récente.
- Après avoir examiné les données probantes disponibles de la vaccination répétée contre la grippe saisonnière, le CCNI a déterminé qu'au moment de l'étude, en général, les données probantes ne montrent pas de différence significative d'EP ou d'ER du vaccin entre la vaccination au cours de 2 saisons consécutives et seulement une vaccination limitée à la saison en cours.
- De nombreuses sources de données probantes montrent que la vaccination répétée, y compris pendant les saisons plus récentes, est plus efficace que l'absence de vaccination pendant la saison plus récente.
- **Le CCNI continue de recommander fortement que le vaccin contre la grippe saisonnière soit offert chaque année à toute personne de 6 mois et plus qui ne présente aucune contre-indication au vaccin, qu'elle ait ou non reçu le vaccin contre la grippe saisonnière au cours des saisons précédentes.**
- **Comme les risques sont plus élevés dans certains milieux et pour certains individus, la vaccination contre la grippe est particulièrement importante pour les groupes suivants :**
 - **Personnes présentant un risque plus élevé de maladie sévère, d'hospitalisation ou de complications liées à la grippe, dont**
 - **Enfants de 6 à 59 mois**
 - **Adultes de 65 ans et plus**
 - **Adultes et les enfants souffrant de certaines maladies chroniques**
 - **Personnes enceintes**
 - **Personnes de tout âge qui sont résidant dans des maisons de soins infirmiers et autres établissements de soins chroniques**
 - **Autochtones**
 - **Personnes qui peuvent transmettre la grippe aux personnes à risque plus élevé, dont**
 - **Travailleurs de la santé et autres membres du personnel des services de santé**
 - **Contacts familiaux des personnes à risque le plus élevé**
 - **Personnel qui s'occupent des enfants de moins de 5 ans**
 - **Personnes qui fournissent des services communautaires essentiels, et**
 - **Personnes en contact direct avec de la volaille infectée par le virus de la grippe aviaire durant les activités d'abattage.**

- Le CCNI continuera à suivre l'évolution des données probantes et mettra à jour ses conseils si nécessaire.

Pour la déclaration complète, y compris les données probantes et la justification, voir la [Déclaration du CCNI : recommandation relative aux vaccinations répétées contre la grippe saisonnière](#).

Pour une liste complète des personnes à qui il est particulièrement recommandé de recevoir le vaccin contre la grippe, voir [Groupes prioritaires pour la vaccination contre la grippe](#) dans le [Chapitre sur la grippe du Guide canadien d'immunisation et Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2022-2023](#).

Pour de plus amples renseignements sur les recommandations du CCNI relatives à la vaccination contre la grippe saisonnière, voir le [Chapitre sur la grippe du Guide canadien d'immunisation et Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2022-2023](#).

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- La grippe est une maladie respiratoire contagieuse causée par les virus de l'influenza. Comme pour plusieurs autres virus respiratoires, la circulation des virus de la grippe saisonnière augmente pendant les mois d'automne et d'hiver parce que les gens passent plus de temps ensemble à l'intérieur.
- La grippe peut provoquer une maladie allant de légère à sévère, et peut entraîner une hospitalisation et parfois la mort. Avant la pandémie de COVID-19, la grippe saisonnière entraînait en moyenne 12 200 hospitalisations et 3 500 décès au Canada chaque année. Depuis novembre 2022, le Canada connaissait une épidémie de grippe saisonnière 2022-2023 dont l'activité dépasse les niveaux prévus, typiques de cette période de l'année.
- Certaines populations, notamment les jeunes enfants, les personnes âgées, les personnes souffrant d'affections chroniques et les personnes enceintes, peuvent présenter un risque plus élevé de complications graves liées à la grippe, notamment de pneumonie ou d'aggravation des problèmes médicaux sous-jacents, tels que les maladies cardiaques.
- Le vaccin contre la grippe saisonnière est le moyen le plus efficace pour aider à prévenir la grippe et ses complications. Ce vaccin peut également aider à prévenir la propagation de la grippe à d'autres personnes.
- Le vaccin contre la grippe saisonnière est recommandé chaque année, étant donné que la protection conférée par le vaccin diminue au cours du temps et les souches des virus d'influenza qui circulent changent d'une année à l'autre. Avant chaque saison grippale, des experts internationaux donnent leur avis sur les souches de virus de la grippe qui devraient être incluses dans le prochain vaccin contre la grippe saisonnière.

- Chaque année, la protection conférée par le vaccin contre la grippe est influencée par un certain nombre de facteurs qui peuvent inclure la correspondance entre les souches vaccinales et les souches circulantes, l'âge et l'état de santé sous-jacent de la personne vaccinée et le type de vaccin contre la grippe reçu. En outre, la souche grippale à laquelle une personne est exposée pour la première fois au virus de la grippe peut influencer sa réaction à la vaccination et à l'infection grippale au cours de sa vie. L'importance de la répétition de la vaccination sur l'efficacité du vaccin est un sujet important, et certaines études menées depuis les années 1970 ont suggéré un possible impact négatif d'une vaccination antérieure contre la grippe sur l'efficacité du vaccin pendant certaines saisons. Des études supplémentaires sur ce sujet seraient utiles. Le CCNI continuera de surveiller les données probantes et mettra à jour les directives au besoin.
- Dans l'ensemble, l'examen des preuves effectué par le CCNI n'a montré aucune différence significative dans l'efficacité de la vaccination répétée contre la grippe pendant deux saisons consécutives par rapport à la vaccination pendant la saison en cours uniquement. Parmi toutes les saisons examinées dans de nombreuses études, ce n'est que pendant deux saisons grippales (2010-2011 et 2014-2015) que la vaccination répétée pendant deux saisons consécutives a été associée à une efficacité réduite pendant la saison la plus récente par rapport à la vaccination pendant cette saison seulement. La réduction de l'efficacité de la vaccination pendant les saisons grippales 2010-2011 et 2014-2015 au cours de deux saisons consécutives concernait le virus de la grippe A (H3N2).
- De multiples sources de données probantes montrent que la vaccination répétée contre la grippe saisonnière, y compris pendant la saison en cours, est plus efficace que l'absence de vaccination pendant la saison en cours.
- Recevoir le vaccin contre la grippe peut réduire les risques d'être coinfected par la grippe et d'autres infections graves par des virus respiratoires en même temps.
- Prévenir la grippe en recevant le vaccin contre la grippe saisonnière contribuera également à réduire le fardeau sur le système de santé pendant la saison des virus respiratoires et pendant que la COVID-19 continue de circuler.
- Pour les personnes âgées de 6 mois ou plus, le CCNI recommande que les vaccins contre la grippe saisonnière (y compris les vaccins vivants et non vivants) puissent être administrés en même temps, ou à n'importe quel moment avant ou après les vaccins contre la COVID-19. Cela facilitera l'exécution des programmes de vaccination contre la grippe et contre la COVID-19 pendant les mois d'automne et d'hiver.
- L'ASPC a publié des directives supplémentaires sur l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière dans le contexte de la pandémie de COVID-19, afin de soutenir les programmes de vaccination provinciaux et territoriaux et les fournisseurs de soins primaires. Pour de plus amples renseignements, voir les [Lignes directrices sur l'utilisation de vaccins contre la grippe en présence de la COVID-19](#).

Pour la déclaration complète, y compris les données probantes et la justification, voir la [Déclaration du CCNI : recommandation relative aux vaccinations répétées contre la grippe saisonnière](#).